



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 119 d) de l'ordre du jour provisoire\*

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

## Élection du Haut ou de la Haute-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

### Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 70/410, l'Assemblée générale a, sur proposition du Secrétaire général (voir [A/70/548](#)), élu Filippo Grandi (Italie) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2020.
2. Alors que le Secrétaire général avait l'intention de demander à l'Assemblée générale d'élire M. Grandi Haut-Commissaire pour les réfugiés pour un nouveau mandat de cinq ans, M. Grandi est disposé à accepter, pour des raisons personnelles, un mandat plus court, soit de deux ans et demi.
3. Le Secrétaire général propose donc à l'Assemblée générale de reconduire M. Grandi dans ses fonctions pour une période de deux ans et demi, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et expirant le 30 juin 2023.
4. Conformément à la disposition susmentionnée de l'Assemblée générale, il est rappelé aux membres qu'au paragraphe 9 de sa résolution [58/153](#) l'Assemblée a décidé de lever la restriction touchant la durée du mandat du Haut-Commissariat énoncée dans sa résolution [57/186](#) et de proroger ce mandat jusqu'à ce que le problème des réfugiés ait été résolu.

---

\* [A/75/150](#).

